

**OBJET**

**REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE**

**AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX  
AVEC LA SOCIETE BOURBON FROID**

---

Par Délibération n° 06/2-09 du 27 mars 2006, vous avez approuvé le projet et autorisé la signature d'un marché de travaux avec la société BOURBON FROID pour un montant de 1 159 407,13 € TTC portant sur un délai de dix-huit mois.

Un Avenant n° 1 au marché de travaux de BOURBON FROID prenait en compte des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché pour un montant de 36 835,08 € TTC soit une augmentation de 3,17 % du marché initial et une prolongation du délai d'exécution de onze mois, ramenant la date de la fin des travaux au 12 septembre 2008, validé par le Conseil Municipal du 22 mars 2007 (Délibération n° 07/1-29).

Un Avenant n° 2 au marché de travaux de BOURBON FROID prenait en compte des travaux supplémentaires non prévus initialement au marché pour un montant de 17 597,62 € TTC soit 1,52 % du marché initial, validé par le Conseil Municipal du 30 novembre 2007 (Délibération n° 07/4-24).

L'augmentation globale du marché est de 4,69 % (3,17 % + 1,52 %) et le coût global des travaux est de 1 213 839,83 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2).

Un Avenant n° 3 au marché de BOURBON FROID prenait en compte des travaux supplémentaires au R + 1 « OUEST » et au rez-de-chaussée pour un montant de 26 824,18 € TTC soit une augmentation de 2,32 % du marché initial et une augmentation du délai d'exécution de trois mois ramenant la date de fin des travaux au 19 décembre 2008, validé par le conseil municipal du 6 septembre 2008 (Délibération n° 08/6-37).

Le présent Avenant n° 4 au marché de BOURBON FROID concerne des travaux supplémentaires à effectuer et une prolongation de délai, à savoir :

- pour faire suite au réaménagement du plateau R + 1 zone « EST » afin de recevoir le service du bureau du plan, la fourniture et la mise en œuvre de cassettes supplémentaires en fonction des besoins et la reprise des réseaux ;
- afin de permettre la réouverture de l'escalier communiquant entre la police municipale et la reprographie, le déplacement des nouveaux réseaux hydrauliques et aérauliques de la climatisation pour libérer l'espace ;

## RAPPORT N° 08/9-45

- la mise en œuvre d'une cassette de climatisation de type split système dans le bureau du DGA/DL au R + 4 et de la police municipale.

Le coût de ces travaux supplémentaires faisant l'objet du présent Avenant n° 4 s'élève à 37 815,99 € TTC représentant ainsi une augmentation de 3,26 % du marché initial.

En conséquence, l'augmentation globale du marché est de 10,27 % (3,17 % + 1,52 % + 2,32 % + 3,26 %) et le nouveau coût global des travaux est de 1 278 480,00 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2 + Avenant n° 3+ Avenant n° 4).

Les crédits nécessaires sont prévus sous les chapitre 20 et article 2315 du budget principal 2008.

Délai supplémentaire : La prolongation du délai d'exécution des travaux fait suite aux réaménagements du plateau R + 1 zone « EST » par des entreprises extérieures et au retard dans le retrait des clapets coupe-feux amiantés.

Le délai initial est de dix-huit mois, le délai supplémentaire de l'Avenant n° 1 est de onze mois et le délai supplémentaire de l'Avenant n° 3 est de trois mois, ramenant la date de fin de travaux au 19 décembre 2008.

Le nouveau délai supplémentaire du présent Avenant n° 4 est de deux mois. Le délai d'exécution total des travaux est fixé à trente-quatre mois (18 + 11 + 3 + 2) pour une fin de travaux prévue pour le 20 mars 2009.

En conséquence, je vous demande donc :

- 1- d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires qui entraîne une augmentation du montant du marché ;
- 2- d'approuver la prolongation du délai initial de deux mois ;
- 3- de m'autoriser à signer l'Avenant n° 4 correspondant aux travaux supplémentaires avec la société BOURBON FROID.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Gilbert ANNETTE

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du samedi 13 décembre 2008**

**Délibération n° 08/9-45**

**OBJET**

**REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE**

**AVENANT N°4 AU MARCHE DE TRAVAUX  
AVEC LA SOCIETE BOURBON FROID**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 modifiée du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2008 sous le chapitre 20 Article 2315.

Sur le RAPPORT N° 08/9-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de la climatisation de l'Hôtel de Ville entraînant une augmentation du montant du marché qui passe 1 159 407,13 € TTC à 1 278 480,00 € TTC (marché initial + Avenant n° 1 + Avenant n° 2 + Avenant n° 3 + Avenant n° 4).

**ARTICLE 2**

Approuve la prolongation du délai supplémentaire d'exécution supplémentaire de deux mois, portant celui-ci de trente-deux à trente-quatre mois.

**DELIBERATION N° 08/9-45**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer l'Avenant n° 4 correspondant aux travaux supplémentaires avec la société BOURBON FROID.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 DEC. 2008

**LE MAIRE**



**Gilbert ANNETTE**

# REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT-DENIS

## AVENANT N° 04

### AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA SOCIETE BOURBON FROID

#### A - IDENTIFICATION

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Denis 4 rue de Paris 97717 Saint-Denis  
messagerie Cedex 9

**Maître d'œuvre :** COTEL INGENIERIE 5 rue Joseph Carpaye 97490  
Sainte-Clotilde

**Entreprise titulaire du lot :** BOURBON FROID 103 rue Léopold Rambaud 97490  
Sainte-Clotilde

#### Marché N° : M06035

	€ HT	€ TTC
<b>Montant initial du marché :</b>	1 068 578,00	1 159 407,13
<b>Montant de l'Avenant N° 01 :</b>	36 623,00	36 835,08
<b>Montant de l'Avenant N° 02 :</b>	16 219,00	17 597,62
<b>Montant de l'Avenant N° 03 :</b>	25 702,00	26 824,18
<b>Montant de l'Avenant N° 04 :</b>	<b>35 441,00</b>	<b>37 815,99</b>
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>1 182 563,00</b>	<b>1 278 480,00</b>
<b>Ecart entre montant initial et nouveau montant :</b>	10,67%	10,27%

#### B – OBJET DE L'AVENANT

##### Article B1 : Objet de l'Avenant

Le présent avenant concerne les travaux supplémentaires à effectuer par la société BOURBON FROID, au niveau 1, sous-sol et Rdc de l'Hôtel de ville par rapport à son marché initial, à savoir :

<u>Devis N° 28-0191 – Mise en place d'une cassette type Split Système</u>	Mise en place d'une cassette type Split Système dans le Bureau DGA-DL au R+4.
<u>Devis N° 28-0192 – Fourniture et pose d'appareils de climatisation supplémentaires suite aux modifications d'aménagement.</u>	Fourniture et pose de 2 climatiseurs type Split système supplémentaire et de 2cassettes à eau glacée suite aux modifications d'aménagement du plateau R+1 zone EST.
<u>Devis N° 28-0212 – Fourniture et pose d'une cassette à eau glacée dans le bureau CCAS du R+2</u>	Fourniture et pose d'une cassette eau glacée supplémentaire dans le bureau comptabilité CCAS au R+2 suite à la pose d'une cloison séparative.
<u>Devis N° 28-0213 – Fourniture et pose d'une cassette type split système au rez de chaussée (Police municipale</u>	. Fourniture et pose d'une cassette type split système dans le bureau d'astreinte RDC à la Police Municipale.
<u>Devis N° 28-0214 –Reprise des réseaux hydrauliques et aérauliques entre la reprographie et la Police Municipale</u>	Reprise des réseaux hydrauliques et aérauliques afin de réouvrir l'escalier entre la reprographie et la Police Municipale

## **Article B2 : Montant du présent Avenant**

Conformément aux devis des travaux supplémentaires ci-joints, les montants sont arrêtés à :

	€ HT	€ TTC
Devis N° 28-0191 :	860,00	933,10
Devis N° 28-0192 :	12 687,00	13 340,40
Devis N° 28-0212 :	1 868,00	2 026,78
Devis N° 28-0213 :	2 500,00	2 500,00
Devis N° 28-0214 :	17 526,00	19 015,71
<b>Total de l'Avenant :</b>	<b>35 441,00</b>	<b>37 815,99</b>

## **Article B3 : Montant du marché**

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché :	1 068 578,00	1 159 407,13
Montant de l'avenant N° 01 :	36 623,00	36 835,08
Montant de l'avenant N° 02 :	16 219,00	17 597,62
Montant de l'avenant N° 03 :	25 702,00	26 824,18
<b>Montant de l'avenant N° 04 :</b>	<b>35 441,00</b>	<b>37 815,99</b>
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>1 182 563,00</b>	<b>1 278 480,00</b>

**Un million deux cent soixante dix huit mille quatre cent quatre vingt euros.**

## **Article B4 : Conditions générales**

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessous.

## **C – PROLONGATION DES DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX**

### **Article C1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant concerne une prolongation du délai d'exécution des travaux par la société BOURBON FROID.

### **Article C2 : Dates initiales**

L'ordre de service de commencement des travaux : le 26 avril 2006

Délai d'exécution des travaux : 32 mois (après l'avenant N°3)

Fin des travaux : 19 décembre 2008

**Article C3 : Dates du présent Avenant**

L'ordre de service de commencement des travaux : **le 26 avril 2006**

Délai supplémentaire d'exécution des travaux : **2 mois (hors période de congés légaux)**

Délai total d'exécution des travaux : **34 mois**

Fin des travaux : **20 mars 2009**

**Article C4 : Raisons de la prolongation du délai d'exécution des travaux**

La prolongation du délai d'exécution des travaux fait suite à deux nouvelles contraintes :

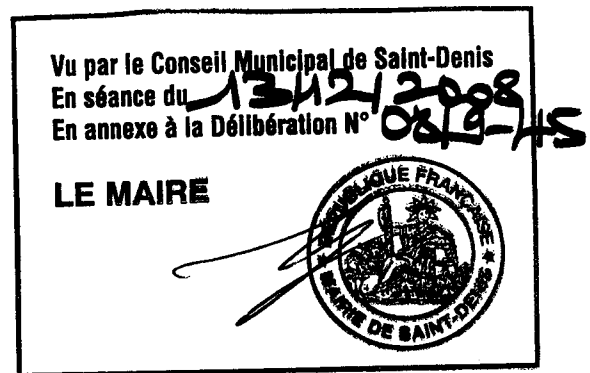
- 1/ Le réaménagement des bureaux de la zone R+1 EST.
- 2/ Le retrait des cloisons contenant des réglettes amiantées

**D - SIGNATURES**

A Saint-Denis, le

Le titulaire

Le Maître d'ouvrage





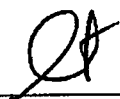
Direction Générale des Services  
Secrétariat du Conseil Municipal

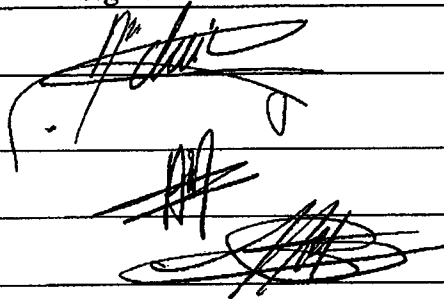
**Commission**  
**APPEL D'OFFRES**  
**Lundi 8 décembre 2008 à 09 H 00**

Date de convocation : 2 décembre 2008.


Ordre du jour :

- \* **Avenant n°4- Réhabilitation de la climatisation de l'Hôtel de Ville (Bourbon Froid).**

<b>M. Edmond LAURET</b> Représentant du Président de la Commission Appel d'Offres	
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

<i>Titulaires</i>	<i>Signatures</i>
Mme CLAIN Claudette	
Mme VELOUPOULE MERLO Nalini	
M. ASSABY Maximilien	
M. MAILLOT Gérald	
M. FOURNEL Dominique	

<i>SUPPLEANTS</i>	<i>SIGNATURES</i>
M. HOAREAU Jean-François	
Mme ISIDORE Marylise	
M. VARONDIN Frédéric	
Mme LOCATE Raziah	

Mr Le Receveur Municipal	
Mr le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation et Répression des Fraudes	

Fiche à retourner au Secrétariat du Conseil Municipal





# RAPPORT DE LA C.A.O

**OBJET : REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE DE SAINT DENIS – AVENANT N°4 AU MARCHE M06035 PASSE AVEC L'ENTREPRISE BOURBON FROID.**

Date de la commission : 08/12/08 Date de la convocation : 02/12/2008

**Membres à voix délibérative :**

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du 25/11/08
Monsieur LAURET Edmond	Président	K	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	K	
Madame VELOUPOULE MERLO Nafini	Membre titulaire	K	
Monsieur ASSABY Maximilien	Membre titulaire	K	
Monsieur MAILLOT Gérald	Membre titulaire	K	
Monsieur FOURNEL Dominique	Membre titulaire		
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre suppléant		
Madame ISIDORE Marylise	Membre suppléant		
Monsieur VARONDIN Frédéric	Membre suppléant		
Madame LOCATE Raziah	Membre suppléant		

**Membres à voix consultative :**

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent mais convoqué En date du 17/06/08
Monsieur BRIAND	Comptable public	K	
Madame .....	DDCCRF		

La loi du 8 février 1995 (modifiée) fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5% du montant du marché initial.

COMMUNE DE SAINT DENIS  
DIRECTION RESEAUX, VOIRIE et DEPLACEMENTS

**RAPPORT DE PRESENTATION A LA CAO DU 8 DECEMBRE 2008**

**AVENANT N°4 AU MARCHÉ :  
MARCHÉ DE TRAVAUX – REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE DE  
SAINT DENIS  
TITULAIRE: BOURBON FROID**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la climatisation de l'Hôtel de Ville de Saint Denis, des travaux supplémentaires doivent être effectués par l'entreprise Bourbon Froid titulaire du marché comme suite aux réaménagements du plateau R+1 « zone Est ».

**Le présent avenant a pour objet la prise en compte :**

- L'augmentation du délai global de réalisation des prestations de 2 mois, portant ce délai de 32 mois (après avenant n°3) à 34 mois ;
- L'augmentation de la masse globale des travaux :

Montant initial des travaux :	1.159.407,13 € TTC
Montant de l'Avenant N°1 :	36.835,08 € TTC
Montant de l'Avenant N°2 :	17.597,62 € TTC
Montant de l'Avenant N°3 :	26.824,18 € TTC
<b>Montant de l'Avenant N°4 :</b>	<b>37.815,99 € TTC</b>

**Nouveau montant du marché : 1.278.480,00 € TTC**

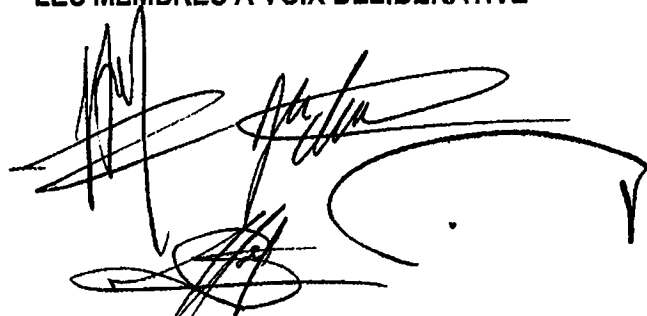
La masse globale des travaux est augmentée de + 10,27 % (avenants 1; 2 et 3 y compris) par rapport au montant initial du marché.

**AVIS DE LA CAO :** ..... *Avis favorable* .....

SAINT-DENIS, LE 08/12/08  
LE PRESIDENT



LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

